

## **5. Date et lieu des prochaines réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm**

Décision : RC-9/15 : Date et lieu des prochaines réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

Contexte :

Dans la décision RC-9/15, la Conférence des Parties a, entre autres, invité les Parties à se proposer d'accueillir les réunions des Conférences des Parties qui se tiendront en 2023, si possible avant le 31 mars 2021, de sorte que les Conférences des Parties puissent les examiner à leurs réunions en 2021.

Suite donnée :

<b>Demande d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Méthode de communication des informations</b>	<b>Date limite de communication des informations</b>
Les Parties sont invitées à se proposer d'accueillir les réunions des Conférences des Parties qui se tiendront en 2023, de sorte que les Conférences des Parties puissent les examiner à leurs réunions en 2021.	Parties	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Si possible avant le <b>31 mars 2021</b>

Point de contact :

M. David Ogden (E-mail : [david.ogden@brsmeas.org](mailto:david.ogden@brsmeas.org), Tél. : +41 22 917 81 90, Fax : +41 22 917 80 98).